



Alpes de Haute Provence
Arrondissement de FORCALQUIER

Commune d'AUBIGNOSC
04200

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 004-210400131-20260120-2026DCM02-DE

Séance du 20 janvier 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	11
Date de la convocation		
13 janvier 2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

---- L'an deux mille vingt-six
le **20 janvier 2026** à 18 heures 15
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

Présents : AVINENS René, ROBERT Frédéric, CHAILLAN André, LATIL Yves, DANEL Mauricette, MACCARIO Fabrice, LERDA Serge, ARMINGOL Elisabeth, WALCZAK Franck, WEBER Hélène
Absents et excusés : TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, SECHEPINE Elisabeth, ISNARD Wilfried, MARTINELLI Nicolas
Pouvoir : DELMAERE Christian à AVINENS René

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Frédéric ROBERT est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

DE 2026-02 – Objet : Coupes affouagères 2026

Le Conseil municipal,

Vu

- le Code général des collectivités territoriales,
- le Code forestier,
- la délibération n° 09/2025 relative à l'anticipation de la coupe de la parcelle n° 3, en partie sommitale de Lure, initialement prévue en 2026,

Considérant :

- que la commune souhaite organiser les coupes affouagères pour l'année 2026 ;
- que des disponibilités subsistent encore sur la parcelle forestière n° 12 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide** d'ouvrir les inscriptions pour les coupes affouagères 2026 du 21 janvier au 15 février 2026 ;
- fixe** la quantité maximale attribuée à 5 stères par foyer ;
- arrête** le prix de l'affouage à 5 euros par stère livrée, le montant revenant à la commune ;
- décide** que les coupes affouagères 2026 seront réalisées sur la parcelle n° 12 ;
- autorise** le Maire à établir les titres correspondants au vu des demandes reçues en mairie
- autorise** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document afférent.

Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus

Le Maire,
René AVINENS



Le secrétaire de séance,
Frédéric ROBERT